



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2024
DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 9

Votants 11

L'an deux mille vingt quatre

Le trente mai à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BORDAS Christian, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, POUDRET Annie, HUCHET Pierrette, DUMON Alain, BOUTIN Jean-François, BORDELAIS Gérald

ETAIENT ABSENTS : REYGADE Aline, MARTIN Frédéric, TRANQUARD Jérôme

PROCURATIONS : JOCELYN Nathalie à BORDAS Christian-BROUDICHOUX Serge à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain DUMON a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 20-2024 -ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS : ACCEPTATION D'INDEMNITES SINISTRE N° 2023353980

Vu la délégation de pouvoirs accordée par délibération 31-2020 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant notamment au Maire d'accepter les indemnités en matière d'assurance,

Vu le sinistre du 23 novembre 2023 concernant la stèle endommagée

Vu la proposition de remboursement présentée par l'assurance d'un montant total de 3840,00 €,

Considérant que cette proposition d'indemnisation est conforme au contrat souscrit par la Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'indemnisation de l'assurance MAE pour un montant total de 3 840,00 €, la somme correspondante sera affectée au compte 7588.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance

Alain DUMON

Acte rendu exécutoire

Le 4 Juin 2024

Publié ou Notifié

Le 4 Juin 2024